

**PUBLICATIONS LÉGALES**

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE**

**Avis de clôture pour insuffisance d'actif**

N° RG 20/00021 - N° Portails DB2G-W-B7E-G3P2  
 Dans l'affaire de liquidation de Monsieur Mirsad SACIRI, demeurant 24 rue du Luxembourg - 68170 RIXHEIM, non inscrit au RCS : la Première Chambre Civile du Tribunal judiciaire de MULHOUSE a, par jugement en date du 23 novembre 2020, prononcé la clôture pour insuffisance d'actif.  
 Mulhouse, le 23 novembre 2020  
 Le Greffier,

249928700

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE**

**Liquidation judiciaire**

N° RG 20/00022 - N° Portails DB2G-W-B7E-G3P3  
 La Première Chambre Civile du Tribunal judiciaire de MULHOUSE a par jugement en date du 23 novembre 2020 :  
 - dit qu'il n'y a plus lieu de faire application des dérogations prévues au chapitre IV du titre quatrième du livre VI du code de commerce, applicables à la procédure de liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur Nicolas Sébastien CERQUANT, demeurant 13 rue de la Bellette - 68170 RIXHEIM non inscrit au RCS  
 - dit que la clôture devra être examinée dans un délai de 30 mois en application de l'article L 643-9 du code de commerce  
 - désigné Me SELARL HARTMANN & CHARLIER à MULHOUSE en qualité de liquidateur.  
 Les créanciers sont invités à remettre au mandataire judiciaire susnommé dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC la liste de leurs créances et les pièces justificatives.  
 Mulhouse, le 23 novembre 2020  
 Le Greffier

249930200

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE**

**Avis de clôture pour insuffisance d'actif**

N° RG 20/00032 - N° Portails DB2G-W-B7E-G36V  
 Dans l'affaire de liquidation de Madame Anne MASCHNER, demeurant 2 Rue del' Etang - 68120 PFASTATT, non inscrite au RCS : la Première Chambre Civile du Tribunal judiciaire de MULHOUSE a, par jugement en date du 23 novembre 2020, prononcé la clôture pour insuffisance d'actif.  
 Mulhouse, le 23 novembre 2020  
 Le Greffier,

249966700

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE**

**Avis de clôture pour insuffisance d'actif**

N° RG 20/00034 - N° Portails DB2G-W-B7E-G367  
 Dans l'affaire de liquidation de Madame Karine Kamuran SARMUSAK épouse DEMESY, demeurant 04 rue Joseph Vogt - 68700 CERNAY, non inscrite au RCS : la Première Chambre Civile du Tribunal judiciaire de MULHOUSE a, par jugement en date du 23 novembre 2020, prononcé la clôture pour insuffisance d'actif.  
 Mulhouse, le 23 novembre 2020  
 Le Greffier,

249967600

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE COLMAR**

**Avis de liquidation judiciaire**

III J 21/00077  
 N°RG 15/00061 - N° Portails DB2F-W-B67-DDG5  
 Par jugement en date du 19 mars 2021, le Tribunal judiciaire de COLMAR, 1ère Chambre Civile, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation judiciaire de :  
**Association INITIATIVES EVENEMENTS**  
 demeurant 5 rue Kroeber IM Lin - 68160 STE MARIE AUX MINES  
 représentée par M. Philippe GASPERMENT  
 Les créanciers dont la créance résulte éventuellement, soit d'une condamnation pénale, soit de droits attachés à sa personne, recouvrent l'exercice de leurs actions individuelles contre le débiteur.  
 Le Greffier

252126800

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE COLMAR**

**Avis de liquidation judiciaire**

N°RG 20/542.  
 Par jugement du 23 février 2021, la Chambre commerciale a prononcé l'homologation du protocole d'accord de conciliation signé entre la société THURMELEC établissements bancaires BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, BNP PARIBAS, BPIFRANCE FINANCEMENT, CREDIT MUTUEL et CIC EST, l'ETAT et trois de ses associés Messieurs Michel MAURER, Denis FLAIG et David DORE.  
 Désigné la SELARL A.J.Associés prise en la personne de Maître Céline MASCHI, demeurant 4, place des Martyrs 68000 COLMAR, en qualité de mandataire à l'exécution de l'accord.  
 Le Greffier

252092600

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE COLMAR**

**Jugement arrêtant le plan de redressement**

N°RG 19/00433 - N° Portails DB2F-W-B7D-D5VZ. RJ 19/134  
 Dans la procédure de redressement judiciaire de :  
**S.A.S. ETABLISSEMENT HUNGLER**, 4a rue de la Gare - 68500 GUEBWILLER, activité : directement ou en location gérance l'exploitation d'une entreprise de pompes funèbres, transport de corps et vente de tous services et articles en relation avec cette activité, l'exploitation d'un service de transport en ambulance, taxis ou voitures de reise. Transport accessoire public de voyageurs avec un seul véhicule affecté à cet usage. Location de courte durée de véhicules sans chauffeur, repr. par M. José DA SILVA OLIVEIRA.  
 Le tribunal judiciaire de Colmar, Chambre Commerciale par jugement en date du 16 mars 2021, a statué comme suit :  
 - Met fin à la période d'observation et à la mission de l'administrateur,  
 - ARRETE : la plan de redressement de la S.A.S. ETABLISSEMENT HUNGLER  
 - NOMME : la SELARL A.J.Associés prise en la personne de Maître Céline MASCHI demeurant 4, place des Martyrs 68025 COLMAR CEDEX en qualité de commissaire à l'exécution du plan.  
 Le Greffier

252096400

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE COLMAR**

**Avis de liquidation judiciaire**

N°RG 21/00005 - N° Portails DB2F-W-B7F-EFYD n° LJ 2021/29.  
 Jugement du 18 mars 2021, ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de l'encontre de :  
**S.A.R.L. DEL GUSTO** 7 rue des Ancêtres - 68000 COLMAR  
 activité : restauration sur place et à emporter, exploitation d'une licence IV, friterie, fabrication et vente au détail de sandwiches, de plats préparés, de dessert (hors pâtisserie), glaces, boissons. Restauration rapide de produits italiens, fabrication et vente de pizzas, pâtes et tous plats italiens sur place et à emporter.  
 Enseigne : CHEZ L'AMI FRIT - repr. par M.Imdat SERIL - R.C.S. COLMAR n°840 869 994 / 18B482  
 Date de cessation des paiements fixée provisoirement au 16 septembre 2019  
 Liquidateur : SAS KOCH & ASSOCIES, prise en la personne de Maître David KOCH et Maître Julie LEVY, demeurant 11 avenue de Fribourg à 68000 COLMAR,  
 La cessation immédiate de l'activité a été ordonnée.  
 Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur ou via le portail www.creditors-services.com dans un délai de deux mois à compter de la publication du jugement d'ouverture au B.O.D.A.C.C. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de France métropolitaine.  
 Le Greffier

252104100

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE COLMAR**

**Avis de liquidation judiciaire**

N°RG 21/00048 - N° Portails DB2F-W-B7F-EGOY.  
 Par jugement en date du 16 mars 2021, la Chambre commerciale du Tribunal judiciaire de COLMAR a statué comme suit :  
 Prononcé : a l'encontre de Monsieur Vahit AYDIN, né le 01 janvier 1970 à Ikkici (TURQUIE) ayant exercé une activité d'artisan carrelleur au 209, rue des Iris 67390 OHNENHEIM, une mesure de faillite personnelle qui emporte interdiction de gérer, administrer ou contrôler agricole et toute personne morale, soit une ou plusieurs de celles-ci.  
 Fixé : à 7 ans à compter de ce jour la durée de cette sanction.  
 Le Greffier

252106900

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE COLMAR**

**Avis de liquidation judiciaire**

III J 21/00076  
 N°RG 13/00130 - N° Portails DB2F-W-B65-C276  
 Par jugement en date du 19 mars 2021, le Tribunal judiciaire de COLMAR, 1ère Chambre Civile, a prononcé la clôture pour extinction du passif des opérations de liquidation judiciaire de :  
**Mme Bertille THERESINE-AUGUSTINE divorcée ALLMANN**, née le 16 juin 1973 à FORT DE FRANCE (97200), demeurant 28 route de Colmar - 88500 GUEBWILLER.  
 Le Greffier

252124300

**AVIS OFFICIELS**

**COMMUNE DE WINTZENHEIM**

**Avis de mise à disposition au public du projet de modification simplifiée n°6 du plan local d'urbanisme**

Du mardi 04 mai 2021 à 8h00 au vendredi 04 juin 2021 à 12h00.  
 Le public a été informé que par arrêté en date du 05 mars 2021 le Maire de Wintzenheim a prescrit la modification simplifiée n°6 du PLU et que le conseil municipal a délibéré le 12 mars 2021 sur les modalités de la mise à disposition du projet au public.

La concertation aura lieu du mardi 04 mai 2021 à 8h00 au vendredi 04 juin 2021 à 12h00.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé en mairie de Wintzenheim, 28 rue Clémenceau, au service technique, aux heures et jours habituels d'ouverture suivants :  
 Lundi : 8h00-12h00 / 13h30-18h00  
 Mardi : 8h00-14h30  
 Mercredi : 8h00-12h00 / 14h00-17h00  
 Jeudi : 8h00-12h00 / 14h00-18h30  
 Vendredi : 8h00-12h00

Le dossier mis à disposition sera également consultable au format informatique sur le site internet de la ville : [www.ville-wintzenheim.fr](http://www.ville-wintzenheim.fr) et sur le site dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2453>  
 Les observations et propositions sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles peuvent aussi être adressées par écrit directement à Monsieur le Maire, à la mairie de Wintzenheim, 28 rue Clémenceau, 68920 Wintzenheim.

Les observations et propositions peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/2453> qui seront jointes au registre dématérialisé.  
 Le dossier tenu à la disposition du public sera accompagné des avis des Personnes Publiques Associées (PPA).  
 Il est rappelé que la procédure de modification simplifiée se déroule sans l'intervention d'un commissaire-enquêteur.

À l'issue de cette mise à disposition au public, le conseil municipal tirera le bilan de cette concertation et des avis émis par les PPA. Après analyse et éventuelle prise en compte des avis des Personnes Publiques Associées et des observations du public, le projet de modification simplifiée n°6 du PLU sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

252385700

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER**

**Enquête publique relative au projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Issenheim**

Par arrêté du 13 avril 2021, le Président de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Issenheim, destiné à permettre l'ouverture à l'urbanisation d'une zone de réserve foncière afin de permettre une opération d'aménagement d'ensemble à des fins d'habitat. A cet effet, M. René DUSCHER, Chef de Centre France télécom retraité - Conciliateur de Justice, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg. L'enquête publique se déroulera durant 31 jours consécutifs au siège de la Communauté de Communes et à la mairie d'Issenheim du lundi 10 mai 2021 au jeudi 10 juin 2021.  
 Le commissaire enquêteur recevra le public :  
 - Le lundi 10 mai de 9h à 11h à la Mairie d'Issenheim  
 - Le jeudi 20 mai de 15h à 17h à la Mairie d'Issenheim  
 - Le jeudi 03 juin de 17h à 19h à la Mairie d'Issenheim  
 - Le jeudi 10 juin de 15h30 à 17h30 au Siège de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller  
 Le maître d'ouvrage du projet est la Communauté de Communes. Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Issenheim.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont consultables au siège de la Communauté de Communes et en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations sur le projet pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés au siège de la Communauté de Communes et en mairie d'Issenheim. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, 1 Rue des Malgré Nous, 68500 Guebwiller.  
 Un accès au dossier d'enquête est également assuré sur des postes informatiques mis à disposition au siège de la Communauté de Communes et à la mairie d'Issenheim aux mêmes dates et horaires que le dossier papier.  
 En outre, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre dématérialisé tenu à sa disposition sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/> pendant toute la durée de l'enquête.  
 Est également consultable, dans le cadre de l'enquête publique, la décision de l'autorité environnementale de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale.  
 A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet au Président son rapport avec ses conclusions motivées, qui seront mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux de la Communauté de Communes, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique ainsi que sur le site <http://www.cc-guebwiller.fr/>

252410600



**Annonces Légales & Judiciaires**

LE JOURNAL L'ALSACE FAIT RÉFÉRENCE SUR LE TERRITOIRE LOCAL OU RÉGIONAL

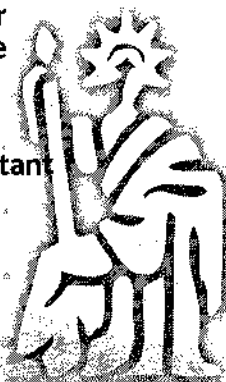
LEADER DE LA PQR SUR LE HAUT-RHIN, L'Alsace donne une caution éditoriale pour des campagnes de communication institutionnelle et de sensibilisation collective auprès du grand public: citoyens, consommateurs, usagers...

POUR 75% DES DÉCIDEURS

LA PRESSE QUOTIDIENNE RÉGIONALE joue un rôle important dans leur activité professionnelle.

LES DÉCIDEURS PRIVILÉGIENT LA PRESSE

CAR ILS Y TROUVENT LES INFORMATIONS



LE JOURNAL L'ALSACE est officiellement habilité à publier

